

In Extenso

In Extenso Centre Ouest

4 rue du tertre
49070 BEAUCOUZE

Tel : 02 41 44 47 57
www.inextenso.fr

Centre Socio-Culturel de Bressuire

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

Rue du Général Leclerc
79300 BRESSUIRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Centre Socio-Culturel de Bressuire

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

Rue du Général Leclerc
79300 BRESSUIRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Centre Socio-Culturel de Bressuire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce

qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Beaucouzé, le 27 mars 2024

Le commissaire aux comptes
In Extenso Centre Ouest



Grégoire GAILLARD

CENTRE SOCIO-CULTUREL BRESSUIRE

BILAN - PASSIF	Exercice 2023 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2022 (selon ANC 2018-06)
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...</i>		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
Fonds propres complémentaires	8 888,08	8 888,08
Ecarts de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Ecarts de réévaluation</i>		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	275 724,22	273 086,83
Report à nouveau		-
Excédent ou déficit de l'exercice	1 979,19	2 637,39
Situation nette (sous total)	286 591,49	284 612,30
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	13 375,77	10 864,78
Provisions réglementées		
Total I	299 967,26	295 477,08
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	49 636,40	60 851,40
Total II	49 636,40	60 851,40
PROVISIONS		
Provisions pour risques	7 107,00	1 900,00
Provisions pour charges - IDR	59 219,45	40 744,25
Total III	66 326,45	42 644,25
Fonds dédiés		
- sur subventions de fonctionnement		
- sur autres ressources		
Total III bis		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	18 549,91	31 474,41
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	70 121,16	67 127,28
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	14 035,21	1 283,90
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	6 303,60	12 404,98
Total IV	109 009,88	112 290,57
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	524 939,99	511 263,30

In Extenso
Audit
Commissaire aux comptes

Bilan 2023 arrêté par le Conseil d'Administration du 18 mars 2024

CENTRE SOCIO-CULTUREL BRESSUIRE

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2023 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2022 (selon ANC 2018-06)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	11 168,00	10 954,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	258 704,85	258 569,54
dont parrainages		
<i>produit des activités et services</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	441 871,49	410 895,20
<i>Subventions Ville de Niort</i>		
<i>Contrat Enfance Jeunesse</i>		
<i>PS et subventions CAF</i>		
<i>Conseil Général</i>		
<i>Autres subventions d'exploitation</i>		
<i>Produits liés à des financements réglementaires</i>		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la <u>générosité</u> du public		
Dons manuels	4 473,00	4 118,00
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	73 051,25	69 982,63
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
Cotisations		
Autres produits	9 814,31	2 870,92
Total I	799 082,90	757 390,29
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	145 877,45	124 468,11
Achats		
Charges externes		
<i>personnel en interim</i>		
<i>personnel affecté (ESN)</i>		
<i>Autres services extérieurs</i>		
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	27 716,59	21 796,52
Salaires et traitements	440 562,66	441 028,83
Charges sociales	108 649,99	111 450,62
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	37 784,34	17 070,21
Dotations aux provisions	-	-
<i>Dotations aux amortissements et aux provisions</i>		
Reports en fonds dédiés	49 636,40	60 851,40
Autres charges	539,27	37,85
Total II	810 766,70	776 703,54
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 11 683,80	- 19 313,25
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 030,50	360,09
<i>Intérêts des Livrets d'Épargne</i>		

In Extenso
Audit
Commissaire aux comptes

CENTRE SOCIO-CULTUREL BRESSUIRE

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2023 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2022 (selon ANC 2018-06)
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total III	1 030,50	360,09
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	In Extenso Audit Commissaire aux comptes	-
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	-	-
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 030,50	360,09
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	- 10 653,30	- 18 953,16
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	9 520,04	25 376,99
Sur opérations en capital	4 225,07	2 820,44
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
Total V	13 745,11	28 197,43
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 112,62	6 606,88
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	1 112,62	6 606,88
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	12 632,49	21 590,55
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-	-
Total des produits (I + III + V)	813 858,51	785 947,81
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	811 879,32	783 310,42
SOLDE INTERMEDIAIRE		
<i>+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs</i>		
<i>- Engagements à réaliser sur ressources affectées</i>		
EXCEDENT OU DEFICIT	1 979,19	2 637,39
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	58 483,89	63 538,57
Bénévolat	203 430,00	173 017,50
TOTAL	261 913,89	236 556,07
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	58 483,89	63 538,57
Prestations en nature		
<i>Mise à disposition gratuite de biens et services</i>		
Personnel bénévole	203 430,00	173 017,50
TOTAL	261 913,89	236 556,07

Comptes 2023 détaillés arrêtés par le Conseil d'Administration du 18 mars 2024

CENTRE SOCIO-CULTUREL BRESSUIRE

BILAN - ACTIF	Exercice 2023 (selon ANC 2018-06)			Exercice 2022 (selon ANC 2018-06)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	129 015,62	107 268,03	21 747,59	26 059,30
Matériel d'activité				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique				
Immobilisations corporelles en cours	-		-	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	415,08		415,08	415,08
Prêts				
Autres				
Total I	129 430,70	107 268,03	22 162,67	26 474,38
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 264,25	846,93	3 417,32	3 734,31
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	67 570,08		67 570,08	112 279,54
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	431 387,09		431 387,09	367 919,24
Charges constatées d'avance	402,83		402,83	855,83
Total II	503 624,25	846,93	502 777,32	484 788,92
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	633 054,95	108 114,96	524 939,99	511 263,30

**In Extenso
Audit
- Commissaire aux comptes -**

Bilan 2023 arrêté par le Conseil d'Administration du 18 mars 2024

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 524 939,99 Euros, présenté sous forme de liste, et dégagant un résultat positif de : 1 979,19 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALE

CSC de Bressuire, un espace d'animation de la vie sociale et du développement du pouvoir d'agir des habitants.

S'inscrivant dans les orientations de la Fédération Nationale des Centres Socio-Culturels et de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, le CSC développe une animation globale condition de son autonomie.

Cette animation globale est une fonction transversale de soutien à la vie locale et au développement social. Caractérisée par un territoire, celui de la commune de Bressuire, une approche polyvalente, qualitative et collective de l'environnement social, par l'implication des habitants dans les actions concernant leur vie quotidienne, elle favorise l'exercice de la citoyenneté et l'échange social.

Les activités, actions sont celles inscrites dans le cadre du projet social.

Ce projet social, clé de voute du CSC en tant que lieu de vie et d'animation pour mieux vivre ensemble, se fonde sur une approche transversale.

Le projet **2023 – 2026** définit l'orientation du Centre Socio Culturel suivant trois axes :

- **CSC, lieu d'accueil, de rencontres, d'accompagnement pour tous et de mixité des publics**
- **CSC, lieu d'entraide et de solidarité**
- **CSC, lieu de ressources, d'innovation et d'émancipation**

Ces activités sont organisées dans le cadre d'un budget annuel.

Pour les mener à bien, en appui aux bénévoles, le CSC emploie un personnel permanent et des personnels vacataires (15,08 ETP en 2023). Il dispose en outre de personnel mis à disposition par la ville pour l'entretien des locaux.

Le Centre Socio Culturel n'agit pas seul mais dans une volonté commune de partager, de collaborer pour une meilleure intégration, de vivre ensemble les différences et de créer toujours plus de passerelles.

Un partenariat qui se consolide avec le temps et se traduit par la participation ou l'animation de différents groupes de travail.

In Extenso
Audit
Commissaire aux comptes

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 18 mars 2024. Cet exercice marque l'arrivée de la nouvelle directrice en remplacement du départ à la retraite de la directrice actuelle.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

La retraite de l'ancienne directrice est effective au 31 mars 2024.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Logiciels	3 ans,
Mobilier de bureau et informatique	3 et 5 ans,
Mobilier	3 et 5 ans,
Autres	5 ans.

In Extenso
Audit
Commissaire aux comptes

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances sont essentiellement composées du solde des subventions à recevoir dont : 66 480,03 euros.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement octroyées à l'association sont enregistrées conformément à l'article 312-1 du règlement ANC n°2014-03, dans le compte 131000 "Subventions d'investissement", avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés, dans le compte 777000.

Engagements de départ à la retraite :

Les engagements de l'entité en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont constatés sous forme de provision.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 64 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de l'entité (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques de l'entité (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 3,30%.

Le montant ainsi obtenu, majoré des charges patronales, s'élève à 45 005,45 euros.

In Extenso Audit Commissaire aux comptes

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à : 49 636,40 Euros.

Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 13 562 heures. La valorisation de ce bénévolat à un taux horaire moyen de 15 €/heure correspond à un montant de 203 430 euros.

L'association bénéficie d'une mise à disposition gratuite des locaux, fluides, travaux et mise à disposition de personnel entretien par la Ville de Bressuire pour un montant 58 483,89 euros.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Centre Socio-Culturel BRESSUIRE

Période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

TABLEAU des MOUVEMENTS des FONDS ASSOCIATIFS

	DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
Dons et legs reçus	8 888,08			8 888,08
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	22 630,87	6 736,06	2 388,66	26 978,27
Quote-part de subvention d'investissement	- 11 766,09	- 4 225,07	- 2 388,66	- 13 602,50
Réserves de trésorerie	273 086,83	2 637,39		275 724,22
Résultat de l'exercice	2 637,39	1 979,19	2 637,39	1 979,19
TOTAL GENERAL	295 477,08	7 127,57	2 637,39	299 967,26

TABLEAU des MOUVEMENTS des PROVISIONS

	DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
Sur actifs circulants	1 007,29	846,93	1 007,29	846,93
Pour risques et charges - Retraite	40 744,25	4 261,20		45 005,45
Pour risque de reversement	1 900,00	7 107,00	1 900,00	7 107,00
Pour risque personnel		14 214,00		14 214,00
TOTAL GENERAL	43 651,54	26 429,13	2 907,29	67 173,38

TABLEAU des MOUVEMENTS des FONDS DEDIES

SUBVENTIONS	DEBUT EXERCICE	DOTATION	DIMINUTION	FIN EXERCICE
DDCSPP Ateliers linguistiques	2 318,00		2 318,00	-
CONTRAT DE VILLE Interculturalité	-		-	-
CONTRAT DE VILLE Parentalité	3 214,00		3 214,00	-
CLAS Contrat de Ville	9 600,00	9 600,00	9 600,00	9 600,00
Département	2 400,00	2 400,00	2 400,00	2 400,00
MSA PSFP	5 143,00		5 143,00	-
CAF Enfant déficient	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
ASL DDCSPP	-		-	-
CAF CLAS	8 200,40	8 219,40	8 200,40	8 219,40
CAF PSFP	1 929,00		1 929,00	-
AGGLO 2B	3 214,00		3 214,00	-
Conférence des Financiers	20 833,00	25 417,00	20 833,00	25 417,00
DDCSPP Quartier d'Automne	-		-	-
TOTAL GENERAL	60 851,40	49 636,40	60 851,40	49 636,40

TABLEAU des SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

	DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
Ilot cuisine - CAF -2015	10 852,89			10 852,89
Matériel informatique - CAF - 2019	2 388,66		2 388,66	-
Aménagement La Marelle - CAF 2022	9 389,32	1 810,68		11 200,00
Mobilier bureau - AGEFIPH 2023		4 925,38		4 925,38
TOTAL GENERAL	22 630,87	6 736,06	2 388,66	26 978,27

TABLEAU des QUOTES-PARTS DE SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

	DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
Ilot cuisine - CAF -2015	8 438,50	1 085,29		9 523,79
Matériel informatique - CAF - 2019	2 388,66		2 388,66	-
Aménagement La Marelle - CAF 2022	938,93	2 240,00		3 178,93
Mobilier bureau - AGEFIPH 2023		899,78		899,78
TOTAL GENERAL	11 766,09	4 225,07	2 388,66	13 602,50

Centre Socio-Culturel BRESSUIRE

Période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES , DETTES et COMPTES DE REGULARISATION

CHARGES	MONTANTS BRUTS	ÉCHÉANCES jusqu'à 1 an	ÉCHÉANCES + 1 an
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Rattachés à des participations			
Prêts			
Autres créances	360,00		360,00
CRÉANCES DE L'ACTIF ROULANT			
Adhérents et comptes rattachés	6 969,26	6 969,26	
Autres créances :			
. Produits à recevoir	66 480,03	66 480,03	
. Débiteurs, créditeurs divers	1 098,05	1 098,05	
COMPTE DE REGULARISATION			
Charges constatées d'avance	402,83	402,83	
TOTAUX	74 950,17	74 950,17	

PRODUITS	MONTANTS BRUTS	ÉCHÉANCES jusqu'à 1 an	ÉCHÉANCES + 1 an
DETTES FINANCIERES			
Emprunts et dettes auprès d'un Ets Crédit	-		
Emprunts et dettes financières divers			
AUTRES DETTES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 549,91	18 549,91	
Dettes fiscales et sociales	70 121,16	70 121,16	
Autres dettes :			
. Crédits divers	16 740,22	16 740,22	
COMPTE DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance	6 303,60	6 303,60	
TOTAUX	111 714,89	111 714,89	-

In Extenso
Audit
Commissaire aux comptes

In Extenso
Audit
 Commissaire aux comptes

Centre Socio-Culturel BRESSUIRE

Période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

TABLEAU des MOUVEMENTS des IMMOBILISATIONS

(Montants bruts en EUROS)

	DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN D'EXERCICE
Logiciel	5 079,56			5 079,56
Installations techniques	13 156,07			13 156,07
Agencement divers	29 632,61			29 632,61
Matériel de transport	24 416,40			24 416,40
Matériel de bureau et informatique	44 950,91	1 073,99		46 024,90
Mobilier	5 060,61	5 645,47		10 706,08
Immobilisations financières	415,08			415,08
TOTAL GENERAL	122 711,24	6 719,46	-	129 430,70

TABLEAU des MOUVEMENTS des AMORTISSEMENTS

	DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN D'EXERCICE
Logiciel	5 079,56			5 079,56
Installations techniques	11 730,83	1 011,50		12 742,33
Agencement divers	15 135,42	4 085,33		19 220,75
Matériel de transport	24 416,40			24 416,40
Matériel de bureau et informatique	34 814,04	5 059,71		39 873,75
Mobilier	5 060,61	874,63		5 935,24
Immobilisations financières				-
TOTAL GENERAL	96 236,86	11 031,17	-	107 268,03

Centre Socio-Culturel BRESSUIRE

Période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

ETAT DES CHARGES A PAYER - COMPTES DE REGULARISATION

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Fournisseurs - Collectif	13 558,35
Fournisseurs - Factures non parvenues	4 991,56
- Atelier Ecriture	210,00
- Formation	2 912,30
- CP PRO	500,00
- Destruction archive	18,30
- Granberg boitier	990,96
- Restaurant	360,00
TOTAL	18 549,91
Autres dettes	
Clients - Avance	1 906,35
TOTAL	1 906,35
Dettes fiscales et sociales	
Dettes à payer	32 010,72
- Rémunération CP/Précarité	32 010,72
Dettes sociales à payer	29 805,03
- URSSAF	12 017,00
- SNM CHORUM	992,27
- MEDERIC	2 823,30
- Médecine du travail	106,32
- Mutuelle	1 065,30
- Charges sociales sur CP/Précarité	12 800,84
Etat - Charges à payer	8 305,41
- Taxe sur salaires	628,00
- PAS	22,00
- Formation	4 684,49
- Charges fiscales sur CP/Précarité	2 970,92
TOTAL	70 121,16
Autres dettes	
Conseil Citoyen	117,00
TOTAL	117,00
Subvention à reverser	
Ville de Bressuire	5 326,24
Etat - adute relais	250,62
ASFODEP	6 435,00
TOTAL	12 011,86
Produits constatés d'avance	
Agglo 2 B - micro-projets	4 125,00
Atelier écriture 2023	252,00
Action autofinancement jeunes	759,94
REGION Poste associatif	1 166,66
TOTAL	6 303,60

**In Extenso
Audit**

Commissaire aux comptes

Centre Socio-Culturel BRESSUIRE

Période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR - COMPTES DE REGULARISATION

Clients et comptes rattachés	
Clients Collectif - NOE	1 250,30
Clients à recevoir - Rembt poste Conseiller numérique	3 013,95 3 013,95
TOTAL	4 264,25

Subventions et produits divers à recevoir	
Etat Contrats Aidés	
Département	2 200,00
CAF CLAS	1 496,23
CORAPLIS	2 370,00
CAF actions	2 550,00
Agglo 2B	149,73
PS CAF ALSH	5 864,28
PS CAF Globale	24 144,50
PS CAF Famille	8 077,80
PS CAF Jeune	2 547,26
PS CAF LAEP	1 817,04
Conférence des Financeurs	6 100,00
MSA	2 643,99
CAF Aides aux Temps Libres	2 412,20
FONJEP	4 107,00
CAF - investissement	
TOTAL	66 480,03

In Extenso
Audit
Commissaire aux comptes

Créances sociales et fiscales	
IJ CPAM	815,05
TOTAL	815,05

Produits divers à recevoir	
Versement espèces	275,00
TOTAL	275,00

Charges constatées d'avance	
BNP Paribas	402,83
TOTAL	402,83

Centre Socio-Culturel BRESSUIRE

Période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

ETAT DES TRANSFERTS DE CHARGES et DES EXCEPTIONNELS

Transferts de charges	
Remboursement UNIFORMATION	965,00
Remboursement IJ Prévoyance	1 412,22
Remboursement poste Conseiller Numérique	6 027,90
Divers	563,40
TOTAL	8 968,52

Produits exceptionnels	
Clients NOE	38,93
Conseil citoyen 2022	242,45
PS CAF LAEP	2 297,27
PS CAF ALSH	2 424,72
IJ CPAM	2 352,68
PS MSA LAEP	12,41
PS MSA ALSH	2 126,67
Divers	24,91
QP subvention investissement	4 225,07
TOTAL	13 745,11

Charges exceptionnelles	
DEPARTEMENT 2022 PERTE	900,00
URSSAF	212,62
TOTAL	1 112,62

Centre Socio-Culturel BRESSUIRE

Période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

Participation des Usagers Autres	64 584,82
■ CAF	191 159,00
PS Animation globale	73 694,00
PS CLAS	25 400,00
PS LAEP	4 620,57
PS Accueil jeunes	18 103,30
PS CAF Vacances	25 359,78
PS Bonus territoire	10 555,15
PS Familles	24 655,20
CAF Aides aux loisirs	8 771,00
■ AUTRES PRESTATIONS	2 961,03
PS MSA	2 508,11
Bons vacances MSA	0,00
PS MSA LAEP	452,92
TOTAL DES PRESTATIONS	258 704,85

■ CAF	23 400,00
CNAF / Micro projets	23 400,00
■ AUTRES SUBVENTIONS	174 652,63
Postes FONJEP (DDASS / DDJS / FASILD)	21 321,00
État Service Civique/E. Avenir/Adulte Relais	36 746,96
DDCSPP/Contrat de Ville	48 650,00
REGION	7 166,67
Département	30 268,00
Autres - Conférence des financeurs	30 500,00
MSA GMR	0,00
■ VILLE	243 818,86
Ville Subvention salaires	126 755,30
Agglo 2B Transport Solidaire	3 637,00
Agglo 2B Actions	23 586,76
Agglo 2B ALSH	53 136,84
Agglo 2B LAEP	1 702,96
Agglo 2B Poste jeunesse	35 000,00
TOTAL SUBVENTIONS EXPLOITATION	441 871,49

prix des services rendus - Copies Fax	189,31
Autres produits divers	1 725,00
BOGAJE	0,00
CORAPLIS	7 900,00
ASFODEP	0,00
TOTAL DES AUTRES PRODUITS	9 814,31